

STATS
RAPIDES

Juin 2020

Les recrutements de fonctionnaires de l'État en 2018

En 2018, 63 300 postes ont été ouverts au recrutement dans les corps de fonctionnaires de l'État. Les recrutements externes constituent les deux tiers des postes offerts, les recrutements internes le tiers restant. Le nombre de postes ouverts augmente de 2,2 % en 2018 (+1 400 postes entre 2017 et 2018).

Au sein des recrutements les plus importants, le nombre de postes offerts aux concours de professeurs du 1^{er} et du 2nd degré baisse en 2018 (respectivement de -1 000 et -2 500). À l'inverse, il progresse fortement pour les concours de gardiens de la paix et de surveillants pénitentiaires (respectivement de +2 500 et +1 400) avec l'ouverture d'une seconde session de recrutements pour ces deux corps.

En 2018, près de 700 000 inscriptions ont été enregistrées pour l'ensemble des recrutements, dont 542 100 pour les recrutements externes (en baisse de 3,7 % par rapport à 2017).

Seulement 53 % des personnes inscrites à un recrutement se sont présentées aux premières épreuves. La proportion de candidats présents à la première épreuve est plus faible pour les recrutements externes (50 % contre 61 % pour les recrutements internes).

La sélectivité aux recrutements dans la fonction publique de l'État s'élève en 2018 à 6,8 présents pour 1 admis sur la liste principale. La sélectivité est légèrement plus faible pour les recrutements externes (6,6) que pour les recrutements internes (7,2). Elle baisse en 2018 pour toutes les voies d'accès sauf le 3^{ème} concours.

La quasi-totalité des postes offerts aux recrutements externes est pourvue (94 %). Néanmoins, plus de 2 800 postes demeurent vacants à l'issue des concours externes de professeurs du 1^{er} et du 2nd degré. En revanche, pour les recrutements internes, seuls 58 % des postes offerts sont pourvus.

Plus d'un quart des recrutés aux concours externes ou uniques ont un niveau d'études supérieur à celui exigé lors de l'inscription. Pour les concours de catégorie C ne nécessitant aucun diplôme, un tiers des recrutés est diplômé du supérieur. Pour les concours exigeant un baccalauréat, 15 % des recrutés possèdent un diplôme de niveau Bac+5 ou un doctorat.

En 2018, 59 % des recrutés sont des femmes. La proportion de femmes recrutées baisse de 4,1 points entre 2017 et 2018. Cette diminution s'explique par les évolutions importantes du nombre de recrutés aux concours de professeurs du 1^{er} et 2nd degré, de gardiens de la paix et de surveillants pénitentiaires.

Près de la moitié des recrutés travaillaient déjà dans la fonction publique de l'État au moment de l'inscription au concours. Parmi les recrutements externes, 14 % des recrutés avaient déjà le statut de fonctionnaire et 18 % d'entre eux étaient contractuels.

STATISTIQUES ET
RECHERCHE SUR LA
FONCTION PUBLIQUE

LES COLLECTIONS
DE LA DGAFP

Les recrutements « externes » sont composés des concours externes, uniques, 3^{ème} concours, recrutements sans concours et PACTE¹. Les recrutements « internes », réservés aux agents de la fonction publique, regroupent les concours internes et réservés².

Le nombre de postes offerts au recrutement progresse en 2018

En 2018, la fonction publique de l'État a ouvert 63 300 postes au recrutement (Figure 1). Les recrutements externes constituent les deux tiers des postes offerts, les recrutements internes le tiers restant.

Parmi les recrutements externes, le concours externe constitue à lui seul 88 % des postes offerts en 2018. Les postes ouverts aux recrutements hors concours (sans concours et PACTE) restent très marginaux et représentent en 2018 moins de 2 % des postes offerts. Parmi les recrutements internes, les concours internes représentent 60 % des postes offerts et les concours réservés 40 %.

Les postes de catégorie A représentent 60 % des postes ouverts au recrutement, 22 % pour la catégorie B, 12 % pour la catégorie C et 5 % pour la catégorie A+ (Figure 2). Les recrutements externes offrent davantage de postes pour les catégories A+ et A (respectivement 7 % et 64 %). De leur côté, un tiers des postes ouverts aux recrutements internes sont affectés à la catégorie B.

Le nombre de postes ouverts au recrutement a progressé de 2,2 % entre 2017 et 2018, soit une hausse de 1 400 postes. Le nombre de postes diminue de 4,7 % pour les recrutements externes, soit une baisse de 2 100 postes entre 2017 et 2018. À l'inverse,

il progresse fortement (+18,8 %) pour les recrutements internes (+3 400 postes). Le nombre de postes offerts au recrutement hors concours est en forte baisse (-900 postes, soit une baisse de 60 %).

Le nombre de postes offerts a fortement progressé entre le point bas de 2011 et 2016 (Figure 3). Depuis 2016, la baisse du nombre de postes offerts au recrutement externe compense la hausse de ceux proposés au recrutement interne.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation offre à lui seul 55 % des postes ouverts au recrutement dans la fonction publique de l'État (Figure 4). Le second plus grand recruteur, le ministère de l'Intérieur, de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et des Outre-Mer ne rassemble que 11 % des postes ouverts en 2018.

Le nombre de postes offerts au ministère de l'Éducation nationale a diminué de 5 500 postes entre 2017 et 2018 (-4 500 pour les recrutements externes et -1 000 pour les recrutements internes). Il a notamment reculé sur les concours de recrutements externes de professeurs des écoles et du 2nd degré (respectivement -1 100 et -2 500 postes offerts). A contrario, le nombre de postes progresse de 2 300 postes au ministère de l'Intérieur (+1 000 pour les recrutements externes, +1 300 pour les internes), avec l'ouverture d'une seconde session de recrutements externe et interne de gardiens de la paix (+1 200 postes offerts pour chaque voie). De même, il progresse de 1 400 postes au ministère de la Justice, du fait de l'ouverture d'une seconde session de recrutement externe de surveillants pénitentiaires (+1 500 postes offerts).

Figure 1 : Bilan des recrutements de fonctionnaires de l'État selon la voie en 2018

Voie	Postes offerts		Inscrits		Présents			Admis sur liste principale		Recrutés			Sélectivité	
	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Part des femmes (en %)	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Part des femmes (en %)	Nombre de présents pour un admis	Évolution annuelle (en point)
Recrutements externes	41 640	-4,7	542 064	-3,7	272 331	-3,5	57,8	41 189	-3,7	38 977	-2,1	59,6	6,6	0,0
Sur concours ou sur titre	41 025	-2,7	517 530	-0,5	256 515	-1,0	57,2	39 868	0,6	38 220	-0,3	59,4	6,4	-0,1
Concours externe	36 793	-2,3	471 779	-0,5	227 829	-0,7	57,8	35 860	1,5	34 354	1,0	60,1	6,4	-0,1
Concours unique	2 959	-6,5	24 700	-6,2	22 711	-4,7	47,2	2 799	-6,5	2 801	-6,8	47,1	8,1	0,2
3 ^{ème} concours	1 273	-4,3	21 051	5,6	5 975	2,4	70,1	1 209	-7,0	1 065	-17,1	69,5	4,9	0,5
Hors concours	615	-60,0	24 535	-42,6	15 816	-31,5	68,7	1 322	-58,3	756	-48,9	71,8	12,0	4,7
Sans concours	459	-63,0	24 279	-42,9	15 560	-32,0	68,7	1 176	-61,1	610	-54,4	71,9	13,2	5,7
PACTE	156	-47,3	256	37,6	256	37,6	71,5	146	2,1	146	2,8	71,2	1,8	0,5
Recrutements internes ou réservés	21 653	18,8	156 109	0,0	95 191	-1,5	62,3	13 251	3,3	12 557	-3,8	56,8	7,2	-0,4
Concours interne	13 072	15,9	148 410	0,9	91 766	0,0	62,3	11 284	9,2	10 755	5,3	55,8	8,1	-0,7
Concours réservé	8 581	23,4	7 699	-14,9	3 426	-30,3	62,2	1 967	-20,9	1 802	-36,5	62,8	1,7	-0,2
Ensemble	63 293	2,2	698 174	-2,9	367 522	-3,0	59,0	54 441	-2,1	51 534	-2,5	58,9	6,8	-0,1

Source : GRECO Report (Gestion des REcrutements et Concours Report). Traitement DGAFP - SDessi.

1. Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État, permettant à un jeune peu ou pas diplômé ou à un chômeur de longue durée d'accéder à une qualification puis à un emploi de catégorie C dans la fonction publique.

2. Concours réservé aux agents contractuels, au titre de la résorption de l'emploi précaire.

Les concours interministériels représentent, en 2018, 5 % des postes offerts (4 % des recrutements externes et 7 % des recrutements internes). Si les concours interministériels d'administrateurs civils (ENA) et des attachés d'administration de l'État (IRA) sont anciens, les concours interministériels de secrétaires et d'adjoints administratifs ont été créés plus récemment, à partir de 2012.

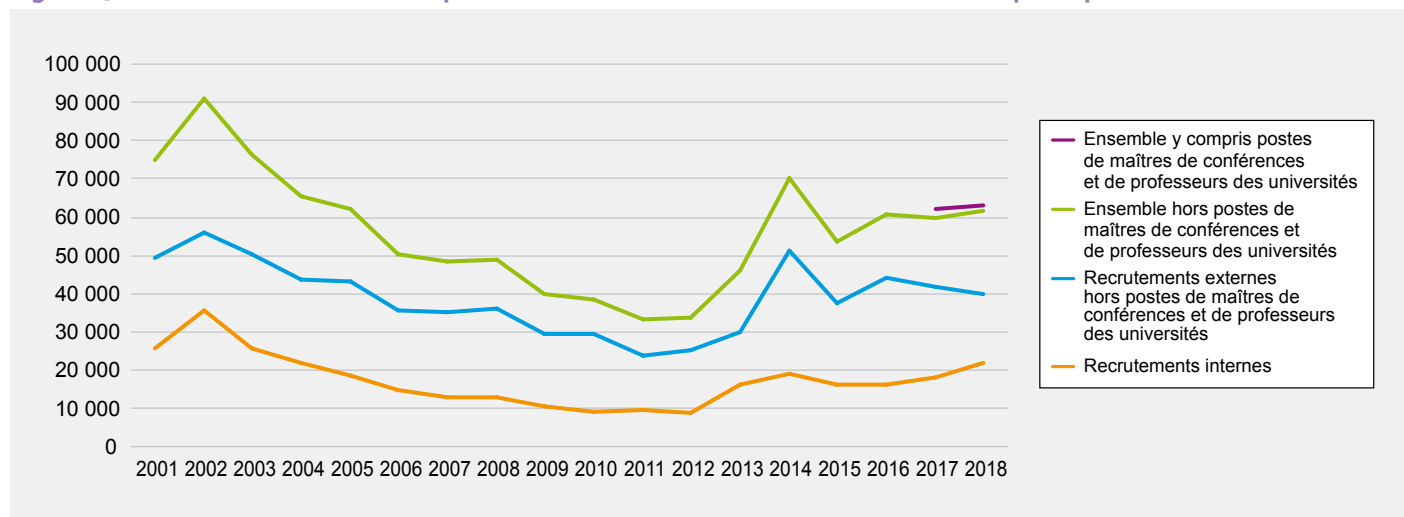
Les ministères calibrent différemment le nombre de postes ouverts entre recrutements externe et interne. Les ministères de l'Éducation nationale et de la Justice offrent moins d'un quart des postes offerts aux concours interne ou réservé. À l'inverse, les ministères des Armées et de la Culture allouent plus des trois quarts de leurs postes au recrutement interne, dans une volonté de stabiliser la situation de leurs agents contractuels.

Figure 2 : Bilan des recrutements de titulaires dans la fonction publique de l'État selon la catégorie hiérarchique du recrutement en 2018

Catégorie hiérarchique	Postes offerts		Inscrits		Présents			Admis sur liste principale		Recrutés			Sélectivité	
	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Part des femmes (en %)	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Part des femmes (en %)	Nombre de présents pour un admis	Évolution annuelle (en point)
Ensemble	63 293	2,2	698 174	-2,9	367 522	-3,0	59,0	54 441	-2,1	51 534	-2,5	58,9	6,8	-0,1
A+	3 166	-5,1	24 691	2,3	19 555	-1,2	48,9	2 934	-4,7	2 949	-4,1	48,2	6,7	0,2
A (hors A+)	38 136	-6,0	362 286	-4,2	186 756	-5,6	61,0	31 555	-9,4	29 172	-12,3	66,1	5,9	0,2
B	14 118	36,0	181 492	9,9	96 205	9,1	54,7	12 241	30,5	12 264	30,4	48,9	7,9	-1,5
C	7 873	3,3	129 705	-14,5	65 007	-11,1	62,6	7 712	-7,4	7 148	0,4	51,2	8,4	-0,4
Recrutements externes	41 640	-4,7	542 064	-3,7	272 331	-3,5	57,8	41 189	-3,7	38 977	-2,1	59,6	6,6	0,0
A+	2 734	-6,4	21 646	2,0	17 500	-0,8	48,5	2 583	-5,4	2 588	-5,4	47,7	6,8	0,3
A (hors A+)	26 596	-13,0	270 817	-5,0	131 949	-6,3	61,3	25 080	-10,3	23 422	-11,7	68,0	5,3	0,2
B	6 988	34,6	135 148	9,9	67 809	12,1	52,1	7 480	40,6	7 483	39,8	49,0	9,1	-2,3
C	5 322	6,2	114 454	-14,4	55 073	-13,0	59,5	6 047	-10,6	5 483	5,5	43,9	9,1	-0,2
Recrutements internes et réservés	21 653	18,8	156 109	0,0	95 191	-1,5	62,3	13 251	3,3	12 557	-3,8	56,8	7,2	-0,4
A+	432	4,1	3 045	4,8	2 055	-3,9	52,1	351	0,6	361	7,1	51,7	5,9	-0,3
A (hors A+)	11 540	15,2	91 469	-1,6	54 806	-3,8	60,1	6 475	-5,5	5 750	-14,6	58,6	8,5	0,1
B	7 130	37,3	46 344	9,9	28 396	2,6	61,0	4 761	17,2	4 781	17,9	48,7	6,0	-0,9
C	2 551	-2,3	15 251	-15,5	9 933	0,6	80,0	1 665	6,4	1 665	-13,6	74,9	6,0	-0,3

Source : GRECO Report (Gestion des Recrutements et Concours Report). Traitement DGAFP - SDessi.

Figure 3 : Évolution du nombre de postes offerts au recrutement dans la fonction publique de l'État



Sources : GRECO Report (Gestion des Recrutements et Concours Report), enquête Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État. Traitement DGAFP - SDessi.
Note : À partir de 2017, le nombre de postes offerts inclut les postes ouverts aux concours de recrutement de maîtres de conférences et de professeurs des universités de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Figure 4 : Nombre de postes offerts au recrutement selon la voie d'accès et le ministère en 2018

Ministère	Recrutements externes						Recrutements internes et réservés			
	Concours externe	Concours unique	3 ^{ème} concours	Sans concours et PACTE	Ensemble	Évolution annuelle (en nombre)	Concours interne	Concours réservé	Ensemble	Évolution annuelle (en nombre)
Agriculture et Alimentation	526	93	0	0	619	-117	233	135	368	-127
Armées	621	79	0	320	1 020	291	311	2 874	3 185	1 358
Culture	65	0	0	12	77	-9	31	689	720	638
Économie et Finances, Action et Comptes publics	2 639	60	6	140	2 845	-95	1 536	18	1 554	402
Éducation nationale et Jeunesse, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation	23 497	2 566	1 162	0	27 225	-4 521	5 131	2 319	7 450	-1 016
<i>dont : Professeurs du 2nd degré</i>	10 148	0	390	0	10 538	-2 502	2 280	2 162	4 442	-26
<i>Professeurs des écoles</i>	11 355	0	772	0	12 127	-1 059	489	20	509	32
Europe et Affaires étrangères	89	30	0	0	119	56	67	5	72	48
Intérieur, Cohésion des territoires et Relations avec les collectivités territoriales, Outre-Mer	3 517	0	10	43	3 570	984	3 268	280	3 548	1 297
<i>dont Gardiens de la paix</i>	2 925	0	0	0	2 925	1 239	2 923	0	2 923	1 238
Justice	3 245	0	32	34	3 311	1 468	553	40	593	-68
<i>dont Surveillants pénitentiaires</i>	2 211	0	0	0	2 211	1 516	0	0	0	-136
Ministères sociaux	191	97	10	5	303	-43	108	495	603	160
Services du Premier ministre	22	8	0	1	31	-2	16	83	99	43
Transition écologique et solidaire	702	26	0	60	788	-86	320	1 643	1 963	1 073
Concours interministériels	1 679	0	53	0	1 732	17	1 498	0	1 498	-389
Total	36 793	2 959	1 273	615	41 640	-2 057	13 072	8 581	21 653	3 419

Source : GRECO Report (Gestion des REcrutements et Concours Report). Traitement DGAFP - SDessi.

Près de 700 000 candidats inscrits au recrutement dans la fonction publique de l'État

En 2018, 698 200 inscriptions ont été enregistrées dans les procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État³. Le nombre d'inscrits baisse globalement de 2,9% entre 2017 et 2018. Cette baisse provient des recrutements externes (-3,7%), alors que le nombre d'inscrits reste stable pour les recrutements internes.

Seulement la moitié des inscrits à un recrutement se présentent aux premières épreuves

Seulement 53% des candidats inscrits à un recrutement se sont présentés à la première épreuve. Cette part était identique en 2017.

La proportion de candidats présents à la première épreuve est plus faible pour les recrutements externes (50% contre 61% pour les recrutements internes). Elle est particulièrement faible pour les 3^{ème} concours (28% en 2018). Elle apparaît en revanche beaucoup plus élevée pour les concours uniques mais, pour la majorité de ces concours, la première épreuve est constituée d'un examen par le jury de concours du dossier du candidat, ne nécessitant pas sa présence effective.

Parmi les recrutements internes, le taux de candidats présents est plus élevé pour les concours internes (62%, contre 44% pour les concours réservés).

La proportion de présents aux premières épreuves est plus faible parmi les femmes. En 2018, seulement 50% des inscrites se sont présentées aux épreuves contre 56% pour les hommes.

La sélectivité des concours baisse depuis plusieurs années

En 2018, sur les 367 500 candidats s'étant présentés à l'une des épreuves, 54 400 ont été admis sur la liste principale du recrutement, soit une sélectivité globale de 6,8 candidats présents pour 1 admis. La sélectivité est légèrement plus faible pour les recrutements externes (6,6) que pour les recrutements internes (7,2).

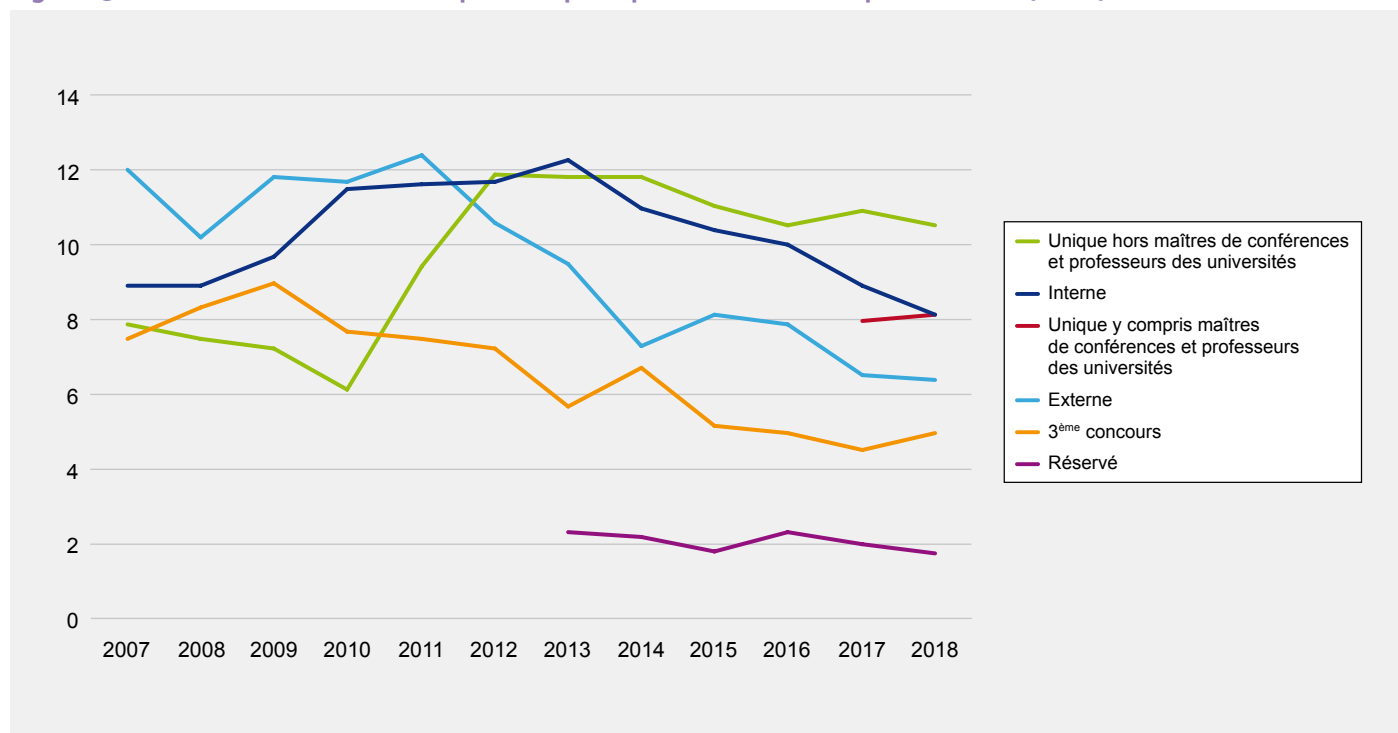
Parmi les recrutements externes, la sélectivité apparaît particulièrement importante pour les recrutements sans concours, avec 13,2 présents pour un admis en raison, d'une part, de leur très grand degré d'ouverture, puisqu'ils ne nécessitent aucun diplôme lors de l'inscription et, d'autre part, de la nature des épreuves, composée uniquement d'un examen du dossier du candidat par le jury. Globalement, pour les recrutements externes de catégories C et B, la sélectivité s'établit à 9,1 présents pour un admis contre 5,3 pour les concours de catégorie A, et 6,8 pour ceux de catégorie A+. Elle est également élevée pour les seuls recrutements sur concours dans la catégorie C, avec 8,3 présents pour un admis.

Concernant les recrutements internes, la sélectivité est particulièrement faible pour les concours réservés, avec seulement 1,7 présent pour un admis. Elle est élevée pour les recrutements en catégorie A type (8,5) et autour de 6 pour les autres catégories.

La sélectivité globale baisse très légèrement entre 2017 et 2018 (-0,1 point), poursuivant la tendance observée pour l'ensemble des voies de recrutement depuis le point haut du début des années 2010 (Figure 5).

3. Une personne pouvant s'inscrire à plusieurs concours dans la même année, le nombre total d'inscriptions n'est pas égal à celui des personnes candidates.

Figure 5 : Évolution de la sélectivité pour les principales voies d'accès par concours (en %)



Sources : GRECO Report (*Gestion des Recrutements et Concours Report*), enquête Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État. Traitement DGAFP - SDessi.
 Note : À partir de 2017, la voie unique inclut les concours de recrutement de maîtres de conférences et de professeurs des universités de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Lecture : En 2018, la sélectivité des concours externes s'établit à 6,4, soit 1 admis pour 6,4 présents.

Parmi les concours les plus importants en volume de recrutements, la sélectivité des concours externes de professeurs des écoles et du 2nd degré est assez faible (respectivement 3,3 et 4,5 en 2018) (Figure 6). Elle se redresse cependant entre 2017 et 2018 (+0,5 point pour chacun de ces deux concours), à la faveur de la baisse du nombre de postes offerts. La sélectivité des concours de gardiens de la paix progresse de 0,4 point en 2018 malgré la hausse du nombre de postes offerts. Par contre, l'ouverture d'une seconde session de concours externe de surveillants pénitentiaires entraîne un recul important de la sélectivité ; celle-ci passe de 11,8 en 2017 à 4,7 en 2018.

Le taux de réussite⁴ des femmes aux recrutements externes est légèrement supérieur à celui des hommes (15,8 % contre 14,2 %) ; il est, à l'inverse, légèrement plus faible aux recrutements internes (13,2 % contre 15,1 %).

Une partie des admis sur liste principale ne sont pas recrutés comme fonctionnaires

Aux concours de la fonction publique de l'État, une partie des admis sur liste principale ne sont pas recrutés comme fonctionnaires. Certains d'entre eux peuvent refuser le bénéfice de leur concours ou ne pas être titularisés à l'issue du concours. En 2018, le nombre de recrutés est inférieur de 5 % à celui des admis sur liste principale. Pour pallier cette érosion, certains concours prévoient une liste supplémentaire en complément de la liste principale.

Pour les recrutements sans concours, l'inscription sur la liste principale ne vaut pas recrutement ; seuls les premiers lauréats de la liste principale sont effectivement recrutés en fonction des besoins. Pour ces procédures, le nombre de recrutés est deux fois plus faible que celui des admis sur liste principale.

En 2018, 94 % des postes offerts aux recrutements externes ont été pourvus contre 58 % pour les recrutements internes

Sur les 63 300 postes offerts en 2018, 51 500 candidats ont été recrutés. Ainsi, à l'issue de la procédure de recrutement, seulement 81 % des postes offerts auront été pourvus (Figure 7). Le taux de recrutement est de 94 % pour les recrutements externes contre 58 % pour les recrutements internes.

Pour les deux plus gros concours de la voie externe (concours de professeurs du 1^{er} et 2nd degré), le taux de recrutement ne s'élève qu'à respectivement 88 % et 86 %. Cela pour deux raisons, d'une part, devant le faible nombre de candidats, les jurys de concours préfèrent ne pas pourvoir l'ensemble des postes offerts et, d'autre part, une partie des admis se désistent à l'issue du concours. À l'issue de chacun de ces deux concours, 1 400 postes demeurent vacants.

Pour les concours réservés, seuls 21 % des postes offerts ont été pourvus. Ces concours, ouverts aux seuls agents contractuels de la fonction publique, n'attirent pas suffisamment de candidats pour pourvoir l'ensemble des postes offerts.

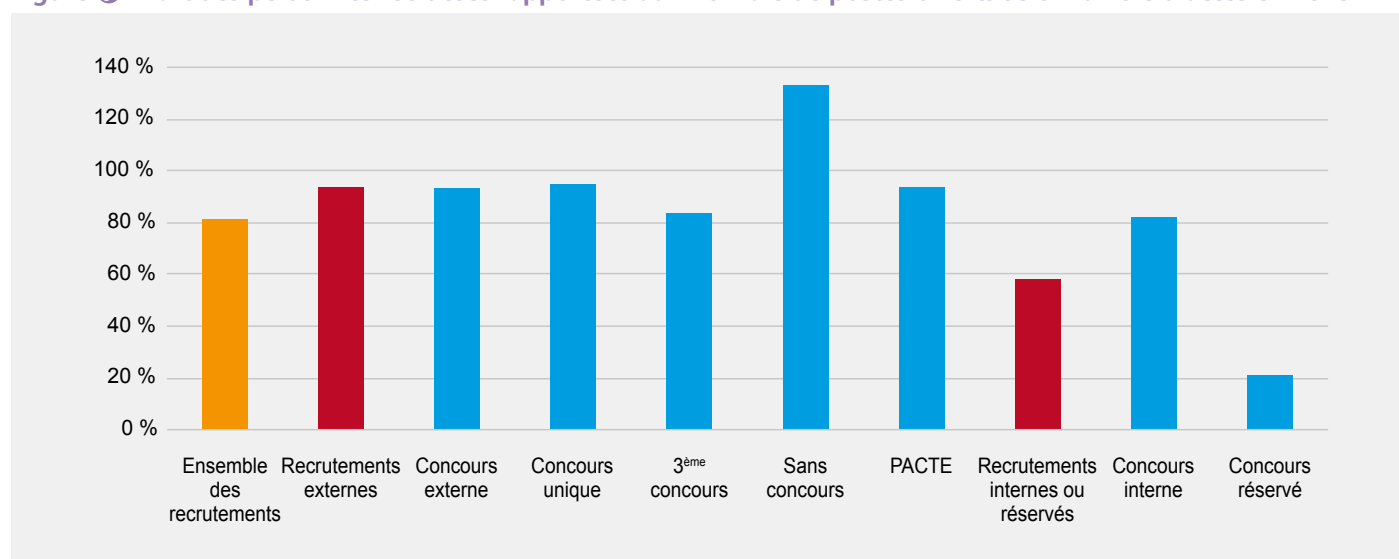
4. Nombre d'admis par candidats présents.

Figure 6 : Bilan des concours de recrutement dans la fonction publique de l'État dont le nombre de recrutés est supérieur à 500 en 2018

	Catégorie	Postes offerts		Inscrits		Présents		Admis		Recrutés			Sélectivité	
		Nombre	Évolution annuelle (en %)	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Part de femmes (en %)	Nombre de présents pour un admis	Évolution annuelle (en point)
Professeur des écoles - Externe	A	11 355	-8,6	83 290	2,6	34 986	5,2	10 712	-10,0	9 958	-19,1	85,2	3,3	0,5
Professeur du 2 nd degré du ministère de l'Éducation nationale - Externe	A	10 148	-19,7	88 021	-3,8	42 838	-2,4	9 482	-12,2	8 737	-2,5	54,5	4,5	0,5
Gardien de la paix - Externe	B	2 925	73,5	36 502	89,2	21 459	99,6	3 452	85,7	3 452	85,7	31,6	6,2	0,4
Gardien de la paix - Interne	B	2 923	73,5	10 688	123,5	6 913	68,9	2 213	46,3	2 216	46,5	29,3	3,1	0,4
Surveillant pénitentiaire - Externe	C	2 211	218,1	30 933	25,7	10 413	26,7	2 211	218,1	2 211	218,1	15,5	4,7	-7,1
Professeur du 2 nd degré du ministère de l'Éducation nationale - Interne	A	2 280	0,0	32 499	-2,7	17 076	-0,6	2 222	-0,4	1 740	-19,1	52,5	7,7	0,0
Maître de conférences du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Unique	A+	1 183	-5,7	8 536	-5,5	8 536	-5,5	1 104	-7,1	1 104	-7,1	46,5	7,7	0,1
Concours commun de catégorie C du ministère de l'Économie et des Finances - Externe	C	1 022	-29,5	24 653	-12,3	11 612	-12,1	1 092	-41,8	1 092	-41,8	58,2	10,6	3,6
Concours interministériel de secrétaire administratif - Externe	B	764	-0,9	22 024	-11,4	8 693	-10,2	759	-1,3	759	-1,3	80,0	11,5	-1,1
Concours interministériel d'adjoint administratif - Interne	C	677	39,9	8 215	-3,9	5 575	0,2	677	40,5	677	40,5	89,6	8,2	-3,3
Professeur des écoles - 3 ^{ème} concours	A	772	1,0	14 517	5,5	3 624	1,0	730	-6,5	670	-14,4	82,1	5,0	0,4
Personnel de direction du ministère de l'Éducation nationale - Interne	A	700	16,7	3 949	-5,1	3 077	-5,0	700	16,7	667	13,8	62,8	4,4	-1,0
Concours interministériel d'adjoint administratif - Externe	C	670	85,6	17 412	-23,5	8 540	-22,5	667	85,3	667	85,3	76,1	12,8	-17,8
Concours interministériel de secrétaire administratif - Interne	B	629	-16,5	17 466	-5,2	10 045	-10,8	629	-14,1	629	-14,1	85,4	16,0	0,6
Professeur des universités du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Unique	A+	578	-18,8	1 908	-7,5	1 908	-7,5	528	-17,2	528	-17,2	37,1	3,6	0,4
Inspecteur des finances publiques - Externe	A	511	110,3	7 521	-11,9	3 709	-2,9	511	110,3	511	116,5	46,6	7,3	-8,5
Contrôleur des finances publiques - Externe	B	506	43,8	12 820	-8,6	7 840	-6,2	506	43,8	506	47,5	44,6	15,5	-8,2

Source : GRECO Report (Gestion des REcrutements et Concours Report). Traitement DGAFP - SDessi.

Figure 7 : Part des personnes recrutées rapportées au nombre de postes offerts selon la voie d'accès en 2018



Source : GRECO Report (Gestion des REcrutements et Concours Report). Traitement DGAFP - SDessi.

Lecture : Pour 100 postes offerts aux recrutements externes en 2018, 94 personnes ont été recrutées, soit un taux de recrutement de 94 %.

Plus d'un quart des recrutés aux concours externes ou uniques ont un niveau d'études supérieur à celui requis

Pour les concours externes et uniques, un niveau d'études minimal est exigé lors de l'inscription. Ce niveau d'études dépend principalement de la catégorie du concours. Les concours de catégorie A ou A+ nécessitent au moins un diplôme de niveau Bac+3 (parfois un diplôme de niveau Bac+5 ou un doctorat), ceux de catégorie B, le baccalauréat (ou, dans quelques cas, un diplôme de niveau Bac+2 ou Bac+3), quand aucun diplôme n'est requis pour les concours de catégorie C.

En moyenne en 2018, 27 % des recrutés aux concours externes et uniques possèdent un niveau de diplôme supérieur à celui exigé par le règlement du concours (Figure 8). Cette part augmente lorsque le niveau de diplôme exigé diminue. Ainsi, pour les concours ne nécessitant aucun diplôme, 91 % des recrutés en possèdent au moins un et un tiers d'entre eux sont même diplômés du supérieur. Pour les concours nécessitant le baccalauréat, 54 % des recrutés sont diplômés du supérieur et 15 % possèdent un diplôme de niveau Bac+5 ou un doctorat. Enfin, pour les concours exigeant un diplôme de niveau Bac+3, plus de la moitié des recrutés ont un diplôme de niveau Bac+5 ou un doctorat.

Les concours de professeurs du 1^{er} et 2nd degré sont à part, puisqu'ils imposent de détenir un diplôme de niveau Bac+5 mais autorisent l'inscription aux étudiants en 1^{ère} ou 2^{nde} année de Master, sous réserve de l'obtention du diplôme à l'issue de la période de stage. Pour ces concours, le niveau d'études des recrutés s'échelonne entre le niveau Bac+3 et Bac+5, en fonction de l'avancée des candidats dans leurs études. Ainsi, 63 % des recrutés n'ont pas encore obtenu leur diplôme de niveau Bac+5 au moment de l'inscription au concours.

En 2018, 6 recrutés sur 10 sont des femmes

Les femmes sont majoritaires parmi les recrutés dans la fonction publique de l'État (Figure 9). Elles représentent 59 % des recrutés en 2018. Cette part est légèrement plus élevée pour les recrutements externes (60 %), plus faible pour les recrutements internes (57 %). Pour les recrutements hors concours, la proportion de femmes

parmi les recrutés est supérieure : 72 % pour les recrutements sans concours et 71 % pour les PACTE.

Pour les concours d'enseignants, la proportion de femmes décroît lorsque le niveau à enseigner s'élève. Les femmes représentent 85 % des recrutés au concours externe de professeurs des écoles ; 54 % au concours externe de professeurs du 2nd degré, mais sont minoritaires dans le supérieur ; elles ne représentent que 46 % des recrutements de maîtres de conférences et 37 % pour le concours de professeurs des universités.

À l'inverse, moins d'un tiers des recrutés au concours de gardiens de la paix et de surveillants pénitentiaires sont des femmes.

La proportion de femmes recrutées baisse de 4,1 points en 2017 et 2018. Cette forte diminution s'explique par la baisse du nombre de postes offerts aux concours de professeurs du 1^{er} et 2nd degré (professions fortement féminisées), et par la hausse des recrutements de gardiens de la paix et de surveillants pénitentiaires (professions très peu féminisées). En excluant ces quatre concours, la proportion de femmes recrutées progresserait légèrement en 2018.

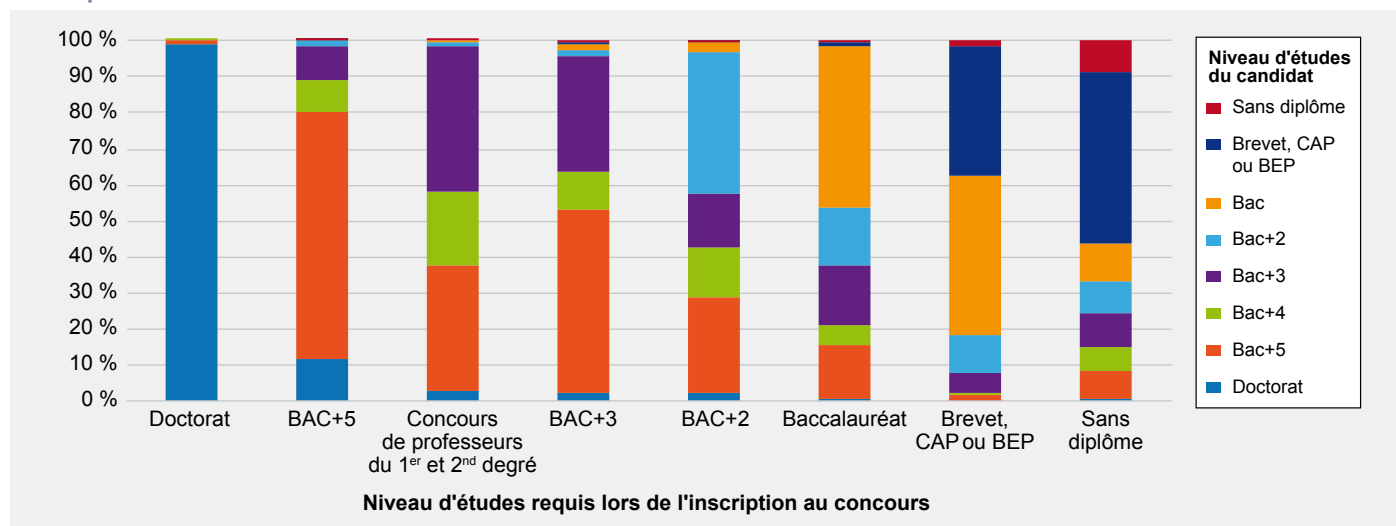
Un tiers des recrutés par les voies externes étaient déjà fonctionnaires ou contractuels de la fonction publique

En 2018, parmi les recrutements externes, 14 % des recrutés avaient le statut de fonctionnaire lors de l'inscription au concours et 18 % étaient contractuels. Ces proportions sont bien plus importantes parmi les recrutés par concours unique, avec 48 % de fonctionnaires et 35 % de contractuels. Ainsi, seulement 16 % des recrutés n'étaient pas précédemment dans la fonction publique. Parmi les recrutements internes, près des deux tiers des recrutés étaient fonctionnaires et un tiers était contractuel.

Globalement, 1,2 % des recrutés proviennent de la fonction publique territoriale ; 0,8 % dans les recrutements externes mais 2,6 % dans les recrutements internes.

Pour les recrutements externes de niveau A+, la plupart des recrutés étaient déjà en poste dans la fonction publique (38 % étaient fonctionnaires au moment de l'inscription et 36 % contractuels). Seulement 26 % des recrutés ne sont pas originaires de la fonction publique.

Figure 8 : Niveau de diplôme des recrutés des concours externes et uniques selon le niveau d'études requis lors de l'inscription en 2018



Source : GRECO Report (Gestion des Recrutements et Concours Report). Traitement DGAFP - SDessi.

Lecture : Pour les concours externes ou uniques exigeant un diplôme de niveau Bac+5, 12 % des recrutés disposent d'un doctorat.

Figure 9 : Caractéristiques des recrutés dans la fonction publique de l'État selon la voie d'accès et la catégorie en 2018

	Ensemble des recrutés	Répartition par sexe (en %)		Répartition selon l'origine des candidats (en %)			
		Femme	Homme	Fonctionnaire de la FPE	Contractuel de la FPE	Agent de la FPT ou FPH	Hors fonction publique
TOTAL	51 534	58,9	41,1	25,7	22,4	1,2	50,7
Recrutements externes	38 977	59,6	40,4	13,9	18,5	0,8	66,8
Par voie d'accès							
Concours externe	34 354	60,1	39,9	11,8	17,1	0,8	70,3
Concours unique	2 801	47,1	52,9	47,8	35,1	1,0	16,1
3 ^{ème} concours	1 065	69,5	30,5	0,7	17,2	1,2	80,8
Sans concours	610	71,9	28,1	1,0	25,6	1,8	71,6
PACTE	146	71,2	28,8	0,0	0,0	0,0	100,0
Par catégorie hiérarchique							
A+	2 588	47,7	52,3	38,1	35,6	0,7	25,6
A (hors A+)	23 422	68,0	32,0	5,1	17,8	0,8	76,3
B	7 483	49,0	51,0	24,6	17,5	0,6	57,3
C	5 483	43,9	56,1	25,6	14,5	1,2	58,6
Recrutements internes et réservés	12 557	56,8	43,2	62,1	34,7	2,6	0,6
Par voie d'accès							
Concours interne	10 755	55,8	44,2	72,5	23,8	3,1	0,6
Concours réservé	1 802	62,8	37,2	0,0	100,0	0,0	0,0
Par catégorie hiérarchique							
A+	361	51,7	48,3	85,9	11,2	2,9	0,0
A (hors A+)	5 750	58,6	41,4	55,6	42,0	2,3	0,1
B	4 781	48,7	51,3	69,7	25,8	3,5	1,0
C	1 665	74,9	25,1	57,6	40,3	1,1	1,1

Source : GRECO Report (Gestion des REcrutements et Concours Report). Traitement DGAFP - SDessi.

Encadré 1 : Source et champ

La DGAFP recueille chaque année les principales données sur les recrutements dans les corps de fonctionnaires de l'État grâce à une enquête « Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État » (via l'application GRECO Report) menée auprès des ministères et de leurs établissements publics. Le champ couvert par l'enquête correspond à l'ensemble des recrutements prévus par l'article 19 de la loi du 11 janvier 1984 relative à la fonction publique de l'État.

Afin de présenter un panorama des recrutements le plus complet possible, la DGAFP complète depuis 2017 les résultats avec les recrutements d'enseignants-chercheurs, qui constituent l'essentiel des recrutements non couverts par la loi de 1984.

Cette extension de la collecte en 2017 introduit une rupture dans les séries éditées par la DGAFP. Toutes les comparaisons avec les statistiques antérieures à 2017 sont calculées en excluant les recrutements de maîtres de conférences et de professeurs des universités du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Par contre, les évolutions entre 2017 et 2018 sont calculées sur l'ensemble du champ, incluant ces deux recrutements.

Les recrutements encore non couverts par l'enquête de la DGAFP sont constitués pour l'essentiel des recrutements de la filière hospitalo-universitaire (408 postes publiés en 2017) ; des recrutements dans des corps spécifiques d'enseignant-chercheur (54 postes publiés en 2017).

Pour chacune des administrations ont été recensés les concours du ministère et des établissements publics sous sa tutelle

- **Agriculture et Alimentation** : Office national des forêts (ONF).
- **Culture** : Écoles nationales supérieures d'art, Écoles nationales supérieures d'architecture.
- **Intérieur, Cohésion des territoires et Relations avec les collectivités territoriales, Outre-Mer** : Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra).
- **Économie et Finances, Action et Comptes publics** : Caisse des dépôts et consignations (CDC), Institut Mines-Télécom (IMT).
- **Ministères sociaux** : Instituts nationaux des jeunes sourds (INJS), Instituts nationaux des jeunes aveugles (INJA).
- **Transition écologique et solidaire** : Institut géographique national (IGN), Météo France.
- **Éducation nationale et Jeunesse, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation** : Établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, Centre nationale de la recherche scientifique (CNRS).

Les établissements publics scientifiques et techniques sous double tutelle sont rattachés aux ministères d'administration

- **Agriculture et Alimentation** : Institut national de la recherche agronomique (Inra), Institut national de la recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea).
- **Économie et Finances, Action et Comptes publics** : Institut national de la recherche en informatique et en automatique (Inria).
- **Europe et Affaires étrangères** : Institut de recherche pour le développement (IRD).
- **Ministères sociaux** : Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), Institut national d'études démographiques (Ined).
- **Transition écologique et solidaire** : Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (Ifsttar).

Les concours organisés par la Cour des comptes et le Conseil d'État sont rattachés aux Services du Premier ministre.

Encadré 2 : L'avancement et la promotion interne par examen professionnel

Les concours ou examens professionnels sont réservés aux fonctionnaires et permettent aux lauréats l'accès à un grade supérieur dans le corps auquel ils appartiennent (l'avancement de grade) ou l'accès à un corps supérieur (la promotion interne).

En 2018, 13 300 postes ont été ouverts aux examens professionnels, dont près de 90 % pour des examens professionnels de changement de grade. Parmi les postes ouverts à l'avancement, 60 % sont offerts aux agents de catégorie B et 39 % aux agents de catégorie A. L'avancement des personnels de catégorie C s'effectuant principalement par passage « au choix », très peu de postes leur sont ouverts pour l'avancement par examen professionnel. Concernant les promotions, le nombre de postes offerts aux examens de passage à la catégorie B est un peu plus élevé que celui pour le passage à la catégorie A. Entre 2017 et 2018, le nombre de postes offerts aux examens professionnels a progressé de 1,1 %, soit une augmentation de 150 postes.

En 2018, 74 700 candidats se sont inscrits aux différents examens professionnels. Le taux de présence est beaucoup plus élevé que celui observé pour les concours : 80 % des inscrits se sont présentés à au moins l'une des épreuves. La sélectivité est assez faible pour les examens d'avancement de grade (3,7 présents pour un admis). Elle est par contre beaucoup plus élevée pour les promotions (11,2). La sélectivité des examens professionnels est restée stable entre 2017 et 2018 pour les avancements, mais diminue de 0,2 point pour les promotions.

À l'issue des examens, 13 100 personnes ont été promues. Pratiquement l'ensemble des postes ouverts aux examens ont été pourvus.

Les femmes réussissent moins aux examens professionnels d'avancement de grade que les hommes. Elles représentent 48 % des présents aux examens d'avancement mais seulement 41 % des admis et 40 % des recrutés. Le taux de réussite des femmes à l'avancement est donc inférieur à celui des hommes : 23 % contre 31 % pour les hommes. À l'inverse, elles réussissent davantage pour les examens professionnels de promotion. En 2018, le taux de réussite des femmes s'élève à 10 % pour les promotions contre 7 % pour les hommes.

Figure 2 : Bilan des examens professionnels dans la fonction publique de l'État en 2018

		Postes offerts		Inscrits		Présents		Admis		Recrutés			Sélectivité	
		Nombre	Évolution annuelle (en %)	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Part des femmes (en %)	Nombre de présents pour un admis	Évolution annuelle (en point)
Examens professionnels changement de corps	de B en A	748	3,7	13 243	1,4	10 622	2,5	693	1,3	693	1,2	60,9	15,3	0,2
	de C en B	900	9,9	8 552	17,9	6 766	15,7	853	19,5	854	21,5	72,2	7,9	-0,3
Total		1 648	6,0	21 795	7,2	17 388	7,2	1 546	9,5	1 547	10,3	67,1	11,2	-0,2
Examens professionnels changement de grade	A	4 547	4,1	13 702	5,5	12 369	5,4	4 546	4,2	4 547	4,2	42,7	2,7	0,0
	B	7 016	-1,1	38 915	-4,7	30 178	-1,1	7 005	-0,7	7 004	-0,5	39,1	4,3	0,0
	C	88	-32,3	301	10,3	142	46,8	72	-22,6	44	-52,7	43,2	2,0	0,9
Total		11 651	0,5	52 918	-2,2	42 689	0,8	11 623	1,0	11 595	0,9	40,5	3,7	0,0
Total examens professionnels		13 299	1,1	74 713	0,4	60 077	2,5	13 169	1,9	13 142	1,9	43,6	4,6	0,0

Source : GRECO Report (Gestion des REcrutements et Concours Report). Traitement DGAFP - SDessi.

Encadré 3 : Les recrutements par concours de niveau A+

En 2018, 3 166 postes ont été ouverts au recrutement dans des corps de catégorie A+¹, les trois quarts dans la filière de l'enseignement et la recherche (maître de conférences, professeur des universités et directeur de recherche). Le nombre de postes ouverts au recrutement de catégorie A+ a diminué de 5,1 % entre 2017 et 2018.

En 2018, 24 700 candidats se sont inscrits à ces concours. En excluant les concours de la filière de l'enseignement et de la recherche dont la première épreuve consiste en une sélection sur dossier des candidats qui seront convoqués à l'oral, le taux de candidats présents aux premières épreuves s'élève à 58 %.

À l'issue des épreuves, 2 900 candidats ont été admis sur liste principale, soit 6,7 candidats présents pour 1 admis. La sélectivité a progressé de 0,2 point par rapport à 2017. Elle est plus élevée sur la filière de l'encadrement supérieur, avec 14,3 présents pour 1 admis pour les recrutements externes et 8,1 pour les recrutements internes (composée essentiellement des corps d'administrateur civil, d'ingénieur des ponts, des eaux et des forêts et de commissaire de police).

Les recrutements des concours de catégorie A+ sont très proches de la parité en 2018, avec 48 % de femmes recrutées. Cette part est toutefois en léger retrait par rapport à 2017 (-0,8 point). Les femmes sont majoritaires parmi les recrutements de la filière de l'inspection, du contrôle et de l'expertise (principalement les corps de magistrat), avec plus des trois quarts de recrutées par recrutement externe. Elles restent minoritaires dans les deux autres filières.

Figure 3 : Bilan des recrutements de fonctionnaires de l'État de niveau A+, selon la voie et la filière en 2018

	Postes offerts		Inscrits		Présents			Admis sur liste principale		Recrutés			Sélectivité	
	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Part des femmes (en %)	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Part des femmes (en %)	Nombre de présents pour un admis	Évolution annuelle (en point)
TOTAL	3 166	-5,1	24 691	2,3	19 555	-1,2	48,9	2 934	-4,7	2 949	-4,1	48,2	6,7	0,2
Par voie														
Concours externe	527	-10,7	7 918	1,7	4 333	-1,4	65,6	523	-5,6	526	-5,7	69,3	8,3	0,4
Concours unique	2 184	-5,4	13 350	1,0	13 012	-1,0	42,8	2 045	-5,5	2 047	-5,5	42,1	6,4	0,3
Concours interne	366	-0,8	2 879	0,6	1 980	-5,9	51,9	327	-2,4	337	4,3	51,8	6,1	-0,2
3 ^{ème} concours	23	4,5	378	65,8	155	36,0	54,2	15	7,1	15	7,1	60,0	10,3	2,2
Concours réservé	66	43,5	166	277,3	75	120,6	57,3	24	71,4	24	71,4	50,0	3,1	0,7
Par filière (recrutements externes)														
Encadrement supérieur	146	-13,1	4 288	8,6	2 086	-0,1	52,7	146	-11,0	146	-14,1	49,2	14,3	1,6
Inspection, contrôle et expertise	403	-2,9	4 426	11,9	2 541	9,8	73,9	391	3,4	394	4,8	77,2	6,5	0,4
Enseignement, Recherche	2 185	-6,5	12 932	-2,9	12 873	-2,8	42,9	2 046	-6,5	2 048	-6,5	42,0	6,3	0,2
Par filière (recrutements internes et réservés)														
Encadrement supérieur	124	37,8	1 322	4,9	730	-0,4	43,9	90	3,4	90	1,1	42,9	8,1	-0,3
Inspection, contrôle et expertise	92	-24,6	633	18,5	284	-5,0	53,5	62	-4,6	63	-3,1	47,6	4,6	0,0
Enseignement, Recherche	216	6,4	1 090	-2,0	1 041	-5,9	57,5	199	1,0	208	13,7	56,7	5,2	-0,4

Source : GRECO Report (Gestion des Recrutements et Concours Report). Traitement DGAFP - SDessi.

1. Voir définition sur le site internet de la fonction publique.

Encadré 4 : La parité dans la composition des jurys de concours

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la loi fixe à 40 % la proportion minimale à respecter dans la désignation et la nomination de personnes de chaque sexe dans les jurys et comités de sélection constitués pour le recrutement ou la promotion de fonctionnaires.

Dans la fonction publique de l'État, la composition des jurys de concours est proche de la parité en 2018. Les femmes représentent 51,5 % des membres de jury de concours. Cette part a largement progressé depuis vingt ans. Pour les concours et examens professionnels offrant plus de 50 postes, elle s'établissait à 33 % en 2000, 48 % en 2006 et 52 % en 2018.

La part des femmes membres de jury est sensiblement la même pour toutes les voies d'accès, à l'exception des concours uniques où elle s'élève à seulement 44,3 %. Cette plus faible proportion s'explique principalement par un déséquilibre observé dans la composition des jurys de concours de recrutement de professeurs des universités et de directeurs de recherche, où les femmes ne constituent respectivement que 37,9 % et 40,7 % des membres de jury.

La proportion de femmes parmi les membres de jury est la plus élevée au sein du ministère de la Justice, avec 59,0 % en 2018. Elle s'élève même à 66,0 % pour les concours des corps de la protection judiciaire de la jeunesse, profession très fortement féminisée. À l'inverse, elle est plus faible au sein du ministère de la Transition écologique et solidaire, avec seulement 43,4 % de femmes parmi les membres de jury. Dans ce ministère, la composition des jurys s'éloigne de la parité pour les concours de catégorie A+ et de catégorie A avec respectivement 35,7 % et 40,8 % de membres féminins.

Par contre, les femmes sont minoritaires pour les postes de présidence de jury avec seulement 44,0 % de femmes. Ce déséquilibre était encore plus prononcé vingt ans auparavant. Pour les concours et examens professionnels offrant plus de 50 postes, la part des femmes à la présidence de jury s'élevait à 21 % en 2000, 32 % en 2006 contre 44 % en 2018.

Pour les concours de catégorie A+, la parité est loin d'être atteinte avec seulement 31,7 % des femmes nommées à la présidence de concours. La parité dans l'attribution des postes de présidence de jury (proportion de femmes comprise entre 40 % et 60 %) n'est atteinte que dans trois ministères sur onze : au ministère de l'Éducation nationale, au ministère de l'Économie et des Finances et aux ministères sociaux. Au ministère des Armées, la part des femmes à la présidence de jury est inférieure à 30 %. À l'inverse, elle atteint 64,9 % au ministère de l'Intérieur.

Figure 44 : Répartition par sexe des jurys de concours selon la voie d'accès, le ministère et la catégorie hiérarchique du concours en 2018 (en %)

	Membres du jury		dont président du jury	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Ensemble	51,5	48,5	44,0	56,0
Par voie d'accès				
Recrutements externes	51,5	48,5	43,9	56,1
Externe	52,8	47,2	46,6	53,4
Unique	44,3	55,7	31,7	68,3
3 ^{ème} concours	53,4	46,6	40,0	60,0
Sans concours	47,6	52,4	41,5	58,5
PACTE	55,6	44,4	0,0	100,0
Recrutements internes	51,6	48,4	44,2	55,8
Interne	51,5	48,5	44,2	55,8
Réservé	52,1	47,9	44,0	56,0
Par ministère				
Agriculture et Alimentation	45,1	54,9	38,9	61,1
Armées	47,3	52,7	26,4	73,6
Culture	45,6	54,4	38,7	61,3
Économie et Finances, Action et Comptes publics	48,9	51,1	44,2	55,8
Éducation nationale et Jeunesse, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation	52,0	48,0	44,9	55,1
Europe et Affaires étrangères	53,5	46,5	36,8	63,2
Intérieur, Cohésion des territoires et Relations avec les collectivités territoriales, Outre-Mer	49,1	50,9	64,9	35,1
Justice	59,0	41,0	30,3	69,7
Ministères sociaux	51,4	48,6	52,2	47,8
Services du Premier ministre	50,3	49,7	20,0	80,0
Transition écologique et solidaire	43,4	56,6	39,8	60,2
Par catégorie hiérarchique du corps de recrutement				
A+	45,4	54,6	31,7	68,3
A (hors A+)	52,8	47,2	46,3	53,7
B	49,3	50,7	41,9	58,1
C	50,5	49,5	45,0	55,0

Source : GRECO Report (Gestion des Recrutements et Concours Report). Traitement DGAFP - SDessi.

Note : La composition des jurys est inconnue pour l'ensemble des concours organisés par la DGSE, la DGDDI, l'Inra, l'Iffstar et pour quelques concours organisés par le ministère de l'Éducation nationale et celui de la Justice.

Directeur de la publication : **Thierry Le Goff**
Rédacteur en chef : **Adrien Friez**

RAPPORT ANNUEL

La collection Rapport Annuel rassemble les rapports publiés par la DGAFP. Le *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique* présente, dans la partie « Politiques et pratiques de ressources humaines », les grands axes de gestion des ressources humaines et, dans la partie statistiques « Faits et chiffres », un bilan social de la fonction publique. Cette collection propose également le *Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique*, dont la première édition est parue en 2014. En sont issues des brochures telles que « Chiffres-clés » et « Tableau de synthèse ».

POLITIQUES D'EMPLOI PUBLIC

Les publications regroupées au sein de cette collection traitent tous les thèmes rattachés à la gestion prévisionnelle des ressources humaines, de la gestion des connaissances à celles des compétences. Elle propose également les protocoles d'accord issus des négociations avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique.

CADRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Destinée à tous les cadres de la fonction publique – encadrement supérieur, cadres intermédiaires et de proximité – cette nouvelle collection propose des outils de management et de gestion des ressources humaines. L'objectif : fournir à ces managers des outils pour agir.

Stats Rapides n° 62 - ISSN : 2267-6483

Sous-direction des études, des statistiques et des systèmes d'information
DGAFP - 139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12

LES ESSENTIELS

Cette collection - destinée à un large public - rassemble sous forme de fiches ou de livrets pédagogiques, les informations concernant le recrutement, les concours, les carrières, la formation et, au sens large, tous les aspects du parcours professionnel des agents de la fonction publique.

OUTILS DE LA GRH

Destinée en priorité aux gestionnaires des ressources humaines, cette collection regroupe de nombreux outils d'aide au pilotage utilisés au quotidien par les services RH. Le Répertoire interministériel des métiers de l'État (Rime), le Dictionnaire des compétences, des guides ponctuels, le kit « Démarches, outils et acteurs de la mobilité » à titre d'exemples, en font ainsi partie.

STATISTIQUES ET RECHERCHE SUR LA FP

Cette collection est déclinée en quatre sous-collections, destinées aux décideurs, gestionnaires, statisticiens et chercheurs : « Stats rapides » présente des indicateurs et premiers résultats ; « Point Stat » livre une analyse synthétique des résultats d'enquêtes et d'études statistiques en quelques pages ; « Documents et méthodes » propose des points d'étape sur des travaux de recherche et de méthodologie ; « Études, recherche et débats » présente des analyses approfondies, aussi bien quantitatives que qualitatives.